



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juin 2023
Français
Original : anglais

Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui couvre la période allant du 31 décembre 2022 au 29 juin 2023, donne un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel et fait état des activités menées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). On y fait par ailleurs le point sur l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ainsi que sur la situation dans le bassin du lac Tchad, conformément aux dispositions de la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. Certains États Membres d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ont pris des mesures pour consolider leur processus démocratique. Le Bénin, la Guinée-Bissau et la Mauritanie ont organisé des élections législatives en janvier, juin et mai, respectivement. Au Nigéria, le peuple a élu son Président et son Parlement fédéral en février, et des élections gubernatoriales et législatives au niveau des États fédérés se sont tenues en mars. Des élections locales se sont également tenues en mars en Gambie. Les préparatifs se sont poursuivis en vue des élections en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria, en Sierra Leone et au Togo. L'application d'une nouvelle loi relative à l'action positive a amélioré la représentation parlementaire des femmes au Bénin. Au Libéria, la Commission électorale nationale et les partis politiques ont signé en mai un mémorandum d'accord par lequel les partis politiques se sont engagés à assurer une représentation minimale de 30 % de femmes sur leurs listes de candidats. Dans plusieurs pays, les tensions sociopolitiques persistantes et le rétrécissement de l'espace civique et politique continuaient de susciter des inquiétudes.

3. En pleine transition politique, le Burkina Faso, la Guinée et le Mali ont demandé à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de lever les sanctions qui leur avaient été imposées à la suite des changements anticonstitutionnels de gouvernement survenus dans ces pays. Toutefois, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a décidé de maintenir



ses sanctions existantes et a imposé de nouvelles interdictions de voyager à des membres du gouvernement et à d'autres hauts fonctionnaires de ces États. Elle a également réaffirmé la nécessité d'ouvrir l'espace politique et de garantir un dialogue politique sans exclusive. Les trois États ont proposé d'établir un cadre de coordination permanent entre eux afin de faciliter les échanges commerciaux et de lutter contre l'insécurité.

4. Bien qu'il ait été fait état d'une diminution des attentats terroristes et des décès liés à l'insécurité dans les régions du Niger et du Nigéria faisant partie du bassin du lac Tchad et à proximité de celles-ci, les conditions de sécurité ont continué de se détériorer dans le Sahel central et l'insécurité s'est propagée vers le sud jusqu'aux pays côtiers. En réaction, les pays côtiers se sont attachés à intensifier la coopération bilatérale en matière de sécurité tout en renforçant les moyens consacrés à la sécurité intérieure.

5. La situation humanitaire a continué à se dégrader dans la région sur fond de hausse des prix des denrées alimentaires et d'autres produits de base. Dans le Sahel central, la situation humanitaire demeurerait particulièrement désastreuse. En dépit d'une croissance économique soutenue dans certains États Membres, le ralentissement de l'activité économique, le fait que l'accès aux marchés de capitaux internationaux soit rendu plus difficile et la hausse de l'inflation ont eu des effets négatifs sur la trajectoire de croissance globale de la région.

6. Le 19 mai, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Leonardo Santos Simão, a pris ses fonctions et s'est rendu à New York pour une première prise de contacts avec des fonctionnaires de haut rang des Nations Unies et des représentants d'États Membres et d'organisations régionales et sous-régionales.

A. Politique et gouvernance

7. Au Bénin, des élections législatives se sont déroulées dans le calme le 8 janvier. Les partis progouvernementaux Bloc Républicain et Union Progressiste le Renouveau ont remporté à eux deux 81 sièges sur 109 à l'Assemblée nationale monocamérale, tandis que le principal parti d'opposition, Les Démocrates, en a obtenu 28, marquant ainsi le retour de l'opposition au Parlement après quatre ans d'absence. Grâce à la réforme constitutionnelle de 2019, selon laquelle 24 sièges devaient être réservés aux femmes à l'Assemblée nationale, 28 femmes ont été élues au Parlement, soit la proportion la plus élevée de représentantes au sein de cet organe depuis le rétablissement des élections pluralistes en 1991. D'éminents dirigeants de l'opposition, dont Reckya Madougou et Joël Aïvo, demeurent en prison.

8. Au Burkina Faso, les autorités de transition ont donné la priorité au renforcement des moyens militaires pour tenter de remédier à la situation en matière de sécurité, affectant 28 % du budget national au secteur de la défense et de la sécurité en 2023, soit une augmentation de 72 % par rapport à 2022. Le 25 janvier, le Burkina Faso a adopté un plan d'action pour la stabilisation et le développement pour la période 2023-2025, qui définit les priorités dans les domaines de la sécurité, de l'action humanitaire, de la gouvernance, de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. La visite du Médiateur de la CEDEAO pour le Burkina Faso, l'ancien Président de la République du Niger Mahamadou Issoufou, prévue pour le 31 janvier, a été annulée. Depuis, la CEDEAO n'a pas fait d'avancées significatives en vue de la validation d'un calendrier de transition. Réunis à Ouagadougou les 8 et 9 février, les Ministres des affaires étrangères du Burkina Faso, de la Guinée et du Mali ont décidé de renforcer les relations tripartites, notamment pour relever les défis sécuritaires, économiques et humanitaires.

9. Au Cabo Verde, l'action des autorités nationales et des parties intéressées s'est portée sur la mise en œuvre du plan de développement stratégique national pour la période 2022-2026, qui visait notamment à assurer le relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à remédier aux incidences socioéconomiques du niveau élevé de l'inflation. Dans ce contexte, les autorités avaient mis en place des mesures visant à promouvoir l'économie numérique et à stimuler le tourisme durable.

10. En Côte d'Ivoire, les préparatifs en vue des élections locales et régionales de septembre 2023 se sont poursuivis. Le 22 février, le Président Alassane Ouattara a mis en œuvre l'une des recommandations du dialogue national tenu en 2022 en nommant trois membres supplémentaires à la Commission électorale indépendante, dont un membre du parti d'opposition de l'ancien Président Laurent Gbagbo, le Parti des peuples africains – Côte d'Ivoire. Le 30 mars, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement démocratique africain a confirmé l'ancien Président de la République de Côte d'Ivoire Henri Konan Bédié à sa tête. Le 2 mai, le Front populaire ivoirien, dirigé par Pascal Affi N'Guessan, et le parti au pouvoir, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix, ont signé un partenariat pour la réconciliation nationale, la cohésion sociale et la démocratie. Au niveau régional, les relations entre la Côte d'Ivoire et le Mali se sont améliorées après la grâce accordée par le Président de transition de la République du Mali, le colonel Assimi Goïta, aux soldats ivoiriens qui étaient détenus au Mali depuis juillet 2022. Les 22 et 23 mars, une délégation ivoirienne s'est rendue à Bamako pour participer à la Grande commission mixte de coopération, première réunion du genre en 19 ans.

11. Le 15 avril et le 20 mai, la Gambie a organisé des élections des conseillers municipaux et des maires, qui se sont déroulées dans le calme. Le National People's Party, au pouvoir, et ses alliés ont remporté au total 51 % des sièges des conseils municipaux. Dix-huit des 58 femmes qui briguaient des sièges de conseillères municipales ont été élues et les femmes représentent désormais 15 % des conseillers municipaux, soit une proportion en augmentation par rapport au niveau de 7 % atteint lors des élections locales de 2018. Lors des élections municipales, le National People's Party et le United Democratic Party, dans l'opposition, ont remporté chacun quatre des huit zones d'administration locale. Pour faire avancer le processus de justice transitionnelle, le Gouvernement a organisé les 12 et 13 mai à Banjul une conférence des donateurs visant à mobiliser le soutien international en faveur de son livre blanc sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission vérité, réconciliation et réparations.

12. Au Ghana, le fait que la carte d'identité nationale était le seul document d'identification reconnu aux fins de la mise à jour des listes électorales en vue des élections générales de 2024 continuait de faire débat, les électeurs qui n'en étaient pas encore titulaires risquant ainsi d'être privés de leur droit de vote. Le 24 mars, le parti d'opposition Congrès démocratique national a rejeté lors d'un vote parlementaire la nomination de deux des quatre juges de la Cour suprême proposés par le Président Nana Addo Dankwa Akufo-Addo. L'opposition a toutefois approuvé la nomination de six candidats à des postes ministériels. L'action menée par le Gouvernement pour améliorer la mobilisation des recettes nationales afin de rétablir la stabilité macroéconomique et améliorer la soutenabilité de la dette s'est poursuivie avec la promulgation de trois nouveaux projets de loi sur la fiscalité.

13. En Guinée, le 28 avril, le Ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation, Mory Condé, a sollicité l'appui de la communauté internationale pour mobiliser environ 6 000 milliards de francs guinéens (600 millions de dollars) pour la mise en œuvre du plan de transition. En réponse aux appels persistants en faveur d'un dialogue national inclusif, des responsables religieux ont tenté de faciliter

le dialogue entre les autorités de transition et les Forces vives de Guinée, groupe de partis politiques et d'organisations de la société civile. Les pourparlers ont d'abord conduit à une suspension des manifestations en mars ; celles-ci ont repris le 10 mai, les Forces vives de Guinée exprimant leur mécontentement à l'égard du processus. Le Président de la transition, Mamadi Doumbouya, a dissous deux bataillons et a procédé à un léger remaniement du gouvernement.

14. En Guinée-Bissau, le 29 mars, le Tribunal militaire régional de Bissau a renvoyé pour la troisième fois à la Cour régionale de Bissau l'affaire des personnes arrêtées pour leur implication présumée dans la tentative de coup d'État du 1^{er} février 2022, arguant qu'elle n'était pas compétente pour entendre l'affaire. Le 9 mai, avant les élections législatives prévues pour le 4 juin, la Commission électorale nationale a décidé que son secrétaire exécutif exercerait les fonctions de Président par intérim de la Commission jusqu'à l'élection d'un nouveau secrétaire exécutif par le nouveau Parlement. Le même jour, le Secrétaire exécutif de la Commission électorale nationale, en sa qualité de Président en exercice, a prêté serment devant 22 membres non permanents. Le 10 mai, le Tribunal suprême de justice a publié une liste de candidatures approuvées pour les élections législatives, comprenant 20 partis politiques et deux coalitions. Une de ces coalitions comprenait le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde et a été rebaptisée Plateforme Alliance inclusive – Terra Ranka, à la demande du Tribunal suprême, afin d'éviter toute confusion avec le parti lui-même. Les élections législatives se sont déroulées le 4 juin sans incident majeur. Le 15 juin, la Commission électorale nationale a confirmé que la coalition Plateforme Alliance inclusive – Terra Ranka avait obtenu la majorité absolue de 54 sièges sur 102 au Parlement.

15. Au Libéria, les préparatifs en vue des élections présidentielle et législatives prévues pour le 10 octobre se sont poursuivis dans un contexte de tensions politiques, notamment en ce qui concerne le processus d'inscription sur les listes électorales. Le 4 avril, sous les auspices de la Commission électorale nationale, et en présence de la CEDEAO et de l'Organisation des Nations Unies, 26 partis politiques enregistrés ont signé la Déclaration révisée du fleuve Farmington de 2023, par laquelle ils se sont engagés à s'abstenir de tout discours incendiaire et de toute violence électorale, en particulier à l'égard des femmes, et à respecter les résultats des élections.

16. Au Mali, des progrès ont été faits en vue de la mise en œuvre opérationnelle de l'Autorité indépendante pour la gestion des élections. Le référendum constitutionnel, initialement prévu pour le 19 mars, a été reporté au 18 juin. Malgré les efforts de l'équipe de médiation internationale, comprenant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), les parties ne se sont pas rencontrées dans le cadre des mécanismes de suivi de l'Accord depuis le 11 octobre 2022. Cependant, certaines des réformes institutionnelles en cours dans le cadre de la transition politique étaient conformes à l'Accord.

17. En Mauritanie, des élections municipales, régionales et législatives se sont déroulées dans le calme, en deux tours, les 13 et 27 mai. Selon les données publiées par la Commission électorale nationale indépendante, le taux de participation a atteint respectivement 71,5 % et 64,5 %, un niveau comparable à celui des élections de 2018. Selon les résultats préliminaires, le parti au pouvoir, El Insaf, a obtenu la majorité des voix. Plusieurs partis d'opposition ont contesté les résultats et demandé un nouveau scrutin. Le Parlement s'est légèrement féminisé, les femmes obtenant 41 sièges sur 176 à l'Assemblée nationale, contre 30 sur 157 dans la précédente législature.

18. Au Niger, le 24 février, un tribunal militaire a condamné 27 personnes pour leur participation à la tentative de coup d'État du 31 mars 2021. Cinq personnes ont été condamnées à la réclusion à perpétuité et les 22 autres ont été condamnées à des peines de privation de liberté allant de 4 à 10 ans. Le 14 avril, le Tribunal de grande

instance hors classe de Niamey a condamné le coordonnateur de la coalition d'opposition Mouvement M62, Abdoulaye Seydou, à neuf mois de prison pour « diffusion de données de nature à troubler l'ordre public ». Le 23 mars, le Conseil des ministres a adopté le rapport sur la performance de l'action gouvernementale 2021-2022 et la mise en œuvre des sept axes d'orientations stratégiques définis dans le programme présidentiel Renaissance III, qui prenait acte de la persistance de la menace terroriste et des actes criminels contre la population civile. Le 24 mars, le Premier Ministre Ouhoumoudou Mahamadou a présidé une session extraordinaire du Conseil national de dialogue politique à laquelle ont participé des représentants de la majorité, de l'opposition et de partis non affiliés.

19. Au Nigéria, des élections présidentielle et législatives fédérales ont eu lieu le 25 février. Bola Tinubu, représentant le parti au pouvoir, le All Progressives Congress, a été déclaré vainqueur par la Commission électorale nationale indépendante avec 36,7 % des voix. Il était suivi par Atiku Abubakar, du principal parti d'opposition, le People's Democratic Party (29,9 % des voix), et par Peter Obi, du Parti travailliste (26,1 %). Le taux de participation a été de 27,05 %, soit le taux le plus bas depuis le retour de la démocratie dans le pays en 1999. L'élection présidentielle a été marquée par quelques incidents violents, et la Commission électorale nationale indépendante a rencontré des difficultés techniques au moment de publier les résultats sur son site Web. À la Chambre fédérale des représentants, le All Progressives Congress est arrivé en tête, de même qu'au Sénat, dans des proportions similaires. Au niveau des États fédérés, les élections gubernatoriales et législatives ont eu lieu le 18 mars et des élections complémentaires pour les scrutins non décisifs ou reportés en raison de l'insécurité ont eu lieu le 15 avril. Les candidats à la présidence Atiku Abubakar et Peter Obi ont contesté les résultats de l'élection présidentielle et divers autres acteurs ont contesté certains résultats des élections législatives (Sénat et Assemblée législative) au niveau fédéral, et gubernatoriales et législatives au niveau des États fédérés. Le 29 mai, le Président élu, le Vice-Président élu Kashim Shettima, ainsi que les Gouverneurs d'État, nouvellement élus ou réélus, ont prêté serment.

20. Au Sénégal, les préparatifs en vue de l'élection présidentielle de février 2024 ont débuté par une révision exceptionnelle des listes électorales du 6 avril au 6 mai. La période considérée a été marquée par des spéculations quant à la possibilité que le Président Macky Sall envisage de se présenter pour un troisième mandat. Le 30 mars, le chef de la coalition d'opposition Yewwi Askan Wi, Ousmane Sonko, a été déclaré coupable de diffamation et condamné à une peine de deux mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 200 millions de francs CFA (environ 300 000 dollars). Le 8 mai, M. Sonko a été condamné en appel à une peine aggravée de six mois de prison avec sursis. Le 1^{er} juin, M. Sonko, bien qu'acquitté dans des affaires où il était accusé de viol et de menaces de mort, a été condamné à deux ans de prison pour « corruption de la jeunesse », condamnation qui le rend inéligible à l'élection présidentielle de 2024. Le verdict a déclenché des manifestations à Dakar et dans d'autres villes du pays. Selon les autorités, les manifestations ont fait 16 morts et se sont soldées par plus de 500 arrestations.

21. Les élections générales du 24 juin en Sierra Leone se sont déroulées globalement sans heurts, bien qu'il ait été fait état de violences isolées. Le 27 juin, la Commission électorale de la Sierra Leone a publié les résultats certifiés de l'élection présidentielle, qui ont confirmé la victoire du président sortant, Julius Maada Bio, avec 56,17 % des voix. Le principal candidat de l'opposition, Samura Kamara, a contesté ce résultat. Les missions d'observation électorale, notamment celles de la CEDEAO et de l'Union africaine, ont exprimé des inquiétudes quant à la transparence du processus et ont insisté pour que les différends soient résolus par le dialogue et les voies légales. Le 27 juin, M. Bio a pris ses fonctions.

22. Au Togo, en prévision des élections régionales et législatives, 56 antennes locales de la Commission électorale nationale indépendante ont été créées par décret présidentiel, et les listes électorales ont été mises à jour entre le 29 avril et le 3 juin. Plusieurs partis d'opposition ont fait part de leur intention de participer au scrutin. L'opposition regroupée au sein du parti Dynamique pour la majorité du peuple (anciennement Dynamique Monseigneur Kpodzro) a continué à plaider en faveur de la libération des acteurs politiques détenus.

B. Situation de sécurité

23. La situation en matière de sécurité est restée précaire, notamment au Burkina Faso et au Mali, en raison des attaques persistantes menées contre des cibles militaires et civiles par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, affilié à Al-Qaida, et par l'État islamique du Grand Sahara. Dans ces deux pays, l'État islamique du Grand Sahara a continué de se mesurer au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans pour des questions d'accès aux ressources et d'influence, les civils se trouvant ainsi pris entre deux feux. L'expansion du terrorisme vers le sud, en direction des pays côtiers, s'est poursuivie avec de nouvelles incursions au Bénin et au Togo. Les pays côtiers se sont efforcés de répondre à l'insécurité croissante, notamment en renforçant la coopération bilatérale. La situation dans la région du bassin du lac Tchad a toutefois semblé se stabiliser grâce au renforcement des opérations de sécurité menées par les forces de sécurité régionales, et du fait de dissensions internes sur les capacités opérationnelles des groupes affiliés à Boko Haram et des groupes dissidents.

24. Au Burkina Faso, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État islamique du Grand Sahara ont mené des attaques de grande envergure contre des cibles civiles et militaires sur l'ensemble du territoire. Le 28 février, le Burkina Faso a mis fin à son accord d'assistance militaire avec la France et demandé le départ de tous les militaires français en poste dans les administrations militaires burkinabé. En revanche, la coopération militaire bilatérale entre le Burkina Faso et le Mali a été renforcée, comme l'ont montré plusieurs visites de haut niveau, notamment celle du Ministre malien de la défense à Ouagadougou le 16 mars, et une opération militaire conjointe dans la région de la Boucle du Mouhoun. Le 19 avril, les autorités de transition ont annoncé par décret une mobilisation générale de civils supplétifs de l'armée pour une durée de 12 mois afin de soutenir la lutte contre le terrorisme.

25. Au Mali, les régions de Gao et de Ménaka sont restées l'épicentre des hostilités entre le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État islamique du Grand Sahara, hostilités qui se sont soldées par des gains territoriaux pour ce dernier dans la région de Ménaka et d'importants déplacements de populations. Dans le centre du Mali, selon la MINUSMA, 126 attentats ont été enregistrés entre le 6 janvier et le 1^{er} mars, faisant au moins 206 morts, dont 84 civils. Les forces armées maliennes ont renforcé leurs moyens de combat et regagné du terrain dans certaines zones, ce qui a entraîné le retour des populations dans les cercles de Bankass et de Koro (région de Mopti), et dans le cercle de Niono (région de Ségou). Toutefois, plusieurs attaques visant les forces de sécurité maliennes ont été signalées, dont une le 22 avril visant la base de l'armée de l'air malienne à Sévaré, qui a entraîné la mort de 38 personnes, dont 10 civils. Le 8 février, la Coordination des mouvements de l'Azawad, signataire de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali en 2015, a annoncé la fusion de ses composantes, l'objectif étant d'élaborer un cadre de sécurité commun pour les régions du nord.

26. Au Niger, l'insécurité est restée présente dans la région du bassin du lac Tchad et dans la région de Tillabéri, bien que la situation ait semblé se stabiliser dans le sud-est du pays, près de la frontière avec le Nigéria. Alors que la région d'Agadez restait

moins touchée, cinq soldats ont été tués le 9 avril alors qu'ils escortaient un convoi d'orpailleurs entre Tchibarakaten et Arlit. En outre, le 11 février, au moins 10 soldats ont été tués lors d'une attaque contre un convoi de l'armée à Bani Bangou (région de Tillabéri). Le 13 avril, au moins trois soldats ont été tués lors d'une patrouille à Djalori (région de Diffa). Les capacités militaires des forces armées nigériennes ont été renforcées pour faire face à l'insécurité, notamment grâce à l'aide internationale.

27. Au Nigeria, le nombre d'attaques terroristes et de décès a diminué grâce à l'action menée dans le cadre des opérations anti-insurrectionnelles des forces armées nigérianes et de la Force multinationale mixte, à la démobilisation des ex-combattants et sympathisants de Boko Haram, ainsi qu'aux combats récurrents entre Boko Haram et le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique ». Néanmoins, les attentats à grande échelle se sont poursuivis. Les milices armées ont continué de sévir dans les États de Zamfara et de Sokoto, dans le nord-ouest du pays et, dans une moindre mesure, dans les États de Plateau, Benue et Delta, situés dans le centre et le sud.

28. Dans le nord du Bénin, plusieurs attentats ont été signalés, dont l'un perpétré le 31 janvier contre une école primaire de Gimbagou (département de l'Alibori) a entraîné la mort du chef du village. Le 10 mars, le Ministre de la décentralisation et de la gouvernance locale a imposé des couvre-feux nocturnes dans quatre municipalités de la partie nord-ouest du département de l'Atacora et dans trois municipalités de la partie nord-est du département de l'Alibori. Dans le nord du Togo, 31 civils ont été tués le 10 février dans des attentats perpétrés dans les villages de Tola et Gningou (région des Savanes). Plusieurs attaques à l'engin explosif improvisé ont également été signalées. Le 6 avril, l'état d'urgence, qui avait initialement été déclaré en juin 2022 pour une période de trois mois par la suite renouvelée, a été prolongé d'un an à l'unanimité par le Parlement. Au Ghana, un attentat déjoué le 6 février sur un pont des environs de Bawku, à proximité de la frontière burkinabé, a conduit les autorités à déployer un millier de membres des forces de défense et de sécurité supplémentaires le long de la frontière.

29. Les membres de l'Initiative d'Accra ont continué à renforcer leur coopération en matière de sécurité afin de lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée et d'en prévenir la propagation. Du 31 janvier au 2 février, les organismes de sécurité des membres de l'Initiative se sont réunis à Abidjan pour renforcer l'échange de renseignements et la coopération. Bien que la Force multinationale mixte de l'Initiative d'Accra ne soit pas encore opérationnelle, des discussions sont en cours entre le secrétariat de l'Initiative d'Accra et la CEDEAO pour déterminer les moyens de renforcer leur collaboration. Lors d'une visite de travail au Ghana les 15 et 16 mai, la Commission de la CEDEAO et le secrétariat de l'Initiative d'Accra ont décidé que les actions menées dans le cadre de l'Initiative d'Accra et de la stratégie de la CEDEAO pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée devraient être synergiques. La délégation de la CEDEAO est également allée à la rencontre de la Force multinationale mixte de l'initiative d'Accra à Tamale pour évaluer l'état actuel de ses capacités opérationnelles et son état de préparation opérationnelle.

30. La situation de la sûreté maritime dans le golfe de Guinée a continué de s'améliorer. En Afrique de l'Ouest, cinq cas de piraterie ou de vol à main armée en mer ont été signalés au cours du premier trimestre 2023, contre six au cours de la même période en 2022. Néanmoins, les menaces demeuraient. Le 11 mars, un navire-citerne immatriculé à Singapour a été abordé par des personnes non identifiées à 550 kilomètres des côtes de la Côte d'Ivoire. Le 25 avril, le Président de la République du Ghana a accueilli la troisième session extraordinaire de Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Commission du golfe de Guinée. Les

délibérations ont porté sur la possibilité d'élargir la Commission à tous les États côtiers de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.

C. Contexte socioéconomique

31. Selon les données publiées par le Fonds monétaire international le 14 avril, le taux de croissance économique en Afrique de l'Ouest et au Sahel devrait diminuer modérément, passant de 3,9 % en 2022 à 3,8 % en 2023, sous l'effet d'une baisse de la demande intérieure consécutive à une augmentation des coûts d'emprunt et à une diminution des flux d'aide. La hausse des prix alimentaires a eu un effet amplificateur négatif sur le pouvoir d'achat des ménages déjà vulnérables. Les États ont également eu plus de difficultés à accéder au crédit et ont dû augmenter les taux obligataires. La situation variait toutefois considérablement à l'intérieur même de la région. Par exemple, alors que la croissance économique devrait atteindre 11,1 % en 2023 au Niger, elle devrait diminuer dans d'autres pays à cause de l'inflation, qui demeure élevée. Dans un contexte d'endettement croissant, le Ghana cherche à restructurer ses dettes extérieure et intérieure.

D. Situation humanitaire

32. La situation humanitaire est restée catastrophique dans toute la région, en particulier au Sahel, en raison de l'instabilité, de la violence, des déplacements forcés et de l'insécurité alimentaire. En février, environ 10 000 écoles étaient fermées ou non opérationnelles au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria, à cause de la violence. Les femmes et les filles étaient par ailleurs exposées à un risque accru d'enlèvement et de violence sexuelle et fondée sur le genre.

33. Le nombre de personnes déplacées dans le Sahel et les pays côtiers est resté élevé (6,3 millions). Au cours des six derniers mois, quelque 30 000 réfugiés maliens ont fui vers le Burkina Faso et le Niger, et plus de 11 500 personnes sont entrées au Mali et au Niger depuis le Burkina Faso. Environ 8 450 personnes du nord-ouest du Nigéria ont fui vers le Niger pour échapper à la violence. En outre, une augmentation significative du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile a été enregistrée dans les pays côtiers. En février, sur les 66 090 personnes ayant fui le Burkina Faso, environ 3 400 et 8 500 avaient été accueillies respectivement par la Côte d'Ivoire et le Togo. En mars 2023, environ 1 500 personnes avaient fui le Togo vers le Bénin en raison de la recrudescence des attentats.

34. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, en 2023, 37,7 millions de personnes, dont 41 % de femmes, auront besoin d'aide humanitaire et de protection dans la région du Sahel. Il s'agira notamment de fournir une aide à 21,8 millions de personnes qui devraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire grave pendant la période de soudure. Les besoins en matière d'aide et de protection humanitaires en 2023 sont en augmentation par rapport à la période précédente.

35. Des plans de réponse humanitaire ont été élaborés pour 2023 pour le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Nigéria, le total des besoins de financement se montant à 3,5 milliards de dollars, dont 21 % étaient assurés au 13 juin. L'accès humanitaire est resté limité, empêchant les personnes vulnérables de recevoir une aide essentielle. L'accès physique demeurait difficile en raison des problèmes de sécurité, de la mauvaise qualité des infrastructures et des obstacles administratifs, mais se posait également de plus en plus le problème des attaques contre les intervenants humanitaires. Rien qu'au cours du premier trimestre 2023, huit attaques de ce type ont été signalées.

E. Droits humains

36. Certaines évolutions positives ont été constatées dans les domaines du respect du principe de responsabilité et de la justice transitionnelle. Au Burkina Faso, le 16 février, l'Assemblée législative de transition a modifié le Code de justice militaire de 1994 en renforçant les mesures visant à favoriser l'établissement des responsabilités pour les violations des droits humains commises dans le cadre d'opérations de lutte contre le terrorisme. En Gambie, les préparatifs en vue de la création d'une commission indépendante de réparation et d'une unité judiciaire spéciale se sont poursuivis, de même que les consultations avec la CEDEAO sur la création d'un tribunal mixte chargé de poursuivre les auteurs de crimes commis au temps de l'ancien Président, Yahya Jammeh. En outre, les 27 et 28 mars, respectivement, la loi relative à la prévention de la torture et la loi relative à l'entraide judiciaire en matière pénale ont été adoptées par le Parlement. En Guinée, le procès des auteurs présumés des crimes commis au stade de Conakry le 28 septembre 2009 s'est poursuivi, les témoignages de victimes et de témoins ayant été entendus. En Guinée-Bissau, le Conseil des ministres a révisé le statut de la Commission nationale des droits de l'homme, bien que des progrès supplémentaires doivent être faits pour assurer la conformité avec les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris). Au Nigéria, la Commission nationale des droits de l'homme a mis en place un groupe d'enquête spécial indépendant sur les violations des droits humains perpétrées dans le cadre des opérations anti-insurrectionnelles menées dans le nord-est du pays, comme suite aux informations diffusées par les médias en décembre 2022 faisant état d'une série de violations flagrantes des droits humains par les forces armées nigérianes au cours de ces opérations. Au Sénégal, avec l'assistance technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Gouvernement a entamé une réforme du Comité sénégalais des droits de l'homme pour le mettre en conformité avec les Principes de Paris.

37. Néanmoins, les milieux de défense des droits humains ont continué à dénoncer le rétrécissement de l'espace civique et politique résultant d'une nouvelle législation restrictive et d'actes d'intimidation visant des professionnels des médias, des avocats, des acteurs de la société civile et des défenseurs des droits humains. Au Burkina Faso, l'interdiction des manifestations publiques et des activités politiques prononcée en 2022 n'a pas encore été levée. En Guinée, où l'interdiction des manifestations publiques de 2022 est également restée en vigueur, les protestations organisées par des organisations de la société civile et des partis politiques ont entraîné la mort de plusieurs civils. Au Burkina Faso, au Niger, au Sénégal et au Togo, la suspension des activités d'organes de presse et les poursuites engagées contre des professionnels des médias, des manifestants et des militants des droits humains ont menacé de porter atteinte à la liberté d'expression et au droit de réunion pacifique. Les arrestations et les poursuites ciblant des acteurs politiques de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Sénégal et de Sierra Leone ont alimenté le sentiment d'instrumentalisation du pouvoir judiciaire. Le décès d'un militant des droits humains en garde à vue dans un commissariat de police en Mauritanie le 9 février a mis en lumière les problèmes liés aux conditions de détention.

38. Des allégations de violation du droit international des droits humains et du droit international humanitaire, et d'atteintes à ces droits, ont été rapportées dans le cadre d'opérations de lutte contre le terrorisme, de même que des cas d'exécutions extrajudiciaires et d'enlèvements, la plupart attribués à des groupes armés non étatiques. Au Burkina Faso, les acteurs des droits humains ont demandé aux autorités nationales d'enquêter sur des meurtres qui auraient été commis par les forces de sécurité, à savoir de : a) 39 civils, dont 9 femmes et 3 enfants, entre le 30 janvier et

le 2 février à Boungou (province de Gourma) ; b) 20 civils à Toéssin-Foulbé (province du Bam), le 8 mars ; c) plus de 100 civils à Karma (province du Yatenga), le 20 avril.

39. En ce qui concerne les droits humains des migrants, entre janvier et mai 2023, près de 8 000 migrants sont arrivés d'Algérie dans le village d'Assamakka (Niger), à 15 kilomètres de la frontière. Au 1^{er} mai, plus de 3 600 d'entre eux étaient toujours bloqués, sans accès à l'eau, à la nourriture et à d'autres services de base.

F. Genre

40. Les efforts visant à élargir la représentation des femmes et leur participation à la vie politique ont permis de réaliser des progrès notables au Bénin, où le nombre de femmes au Parlement a atteint son plus haut niveau historique, à savoir 25 %, après les élections législatives de janvier. L'augmentation du nombre de femmes dans les organes parlementaires résulte principalement de l'application d'un quota relatif à la représentation des femmes prévu par la Constitution de 2019. De même, en Gambie, le pourcentage de femmes représentées dans les conseils municipaux a plus que doublé, passant de 7 % en 2018 à 15 % en 2023.

41. Au Libéria, le projet de loi portant réforme de la loi électorale, qui est actuellement à l'examen au Parlement, fixe un quota de 30 % de représentation féminine dans les listes de candidats des partis politiques. En attendant la promulgation de la loi, les partis politiques se sont engagés à appliquer le quota à titre volontaire.

42. La représentation des femmes et leur participation à la vie politique au Nigéria ont toutefois connu des revers. Le nombre de femmes à l'Assemblée nationale a diminué de 19 %, les femmes occupant 3 % des sièges au Sénat et 4 % à la Chambre des représentants. En outre, seules 48 des 1 019 femmes ayant brigué un mandat aux élections législatives au niveau des États fédérés ont été élues (4,7 %). La seule femme à s'être présentée à une élection gubernatoriale, à savoir dans l'État d'Adamawa, a perdu l'élection face au Gouverneur sortant.

43. Au niveau régional, la CEDEAO a tenu les 15 et 16 mars la réunion inaugurale de son groupe de coordination sur les femmes et la paix et la sécurité, et a adopté un cadre de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès réalisés par les États Membres dans l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

44. En sa qualité de responsable du Bureau, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a multiplié les contacts auprès des partenaires nationaux, régionaux et internationaux pour promouvoir la gouvernance démocratique et des processus électoraux pacifiques. Elle s'est régulièrement concertée avec le Président de la Commission de la CEDEAO, Oumar Aliou Touray, et a collaboré avec les équipes de pays des Nations Unies afin que l'aide apportée par l'ONU aux processus de consolidation de la paix fasse le plus d'effet possible.

45. Du 14 au 16 février, la Représentante spéciale adjointe et la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont participé à une

mission en Guinée-Bissau emmenée par le Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. La délégation a rencontré le Président de la République de Guinée-Bissau, Umaro Sissoco Embaló, des acteurs politiques et des parties prenantes nationales et demandé à mettre en place un dialogue constructif pour régler les différends politiques, tout en soulignant la nécessité de réformes en matière de gouvernance. Le 13 mars, à l'occasion d'une réunion de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, la Représentante spéciale adjointe a demandé instamment à la communauté internationale de continuer à soutenir le processus de consolidation de la paix dans le pays.

46. Au Nigéria, du 20 au 27 février, la Représentante spéciale adjointe a rencontré des représentants des autorités nationales, du monde politique et de la société civile et du Comité national pour la paix, ainsi que les partenaires diplomatiques et les chefs des missions d'observation électorale. Lors de la signature du deuxième accord national de paix par les candidats à l'élection présidentielle, le 23 février, elle a demandé que les élections se déroulent dans le calme et exhorté les candidats à recourir à des moyens légaux pour régler les différends. Elle a également participé à des réunions au niveau des États fédérés. Le 18 janvier, elle a participé à un forum des parties prenantes à Kano. Pour favoriser un climat propice aux élections et le règlement pacifique des différends, le Bureau a également aidé le Comité national pour la paix à organiser trois nouveaux forums des parties prenantes au niveau des États, à Cross River le 7 février, à Enugu le 11 février et à Oyo le 14 février.

47. Du 27 au 29 mars, la Représentante spéciale adjointe s'est rendue en Mauritanie, où elle a rencontré le président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani et des acteurs nationaux. Elle s'est prononcée en faveur d'élections municipales, régionales et législatives pacifiques et inclusives.

48. Le 4 avril, dans la perspective des élections générales prévues en octobre au Libéria, la Représentante spéciale adjointe a participé à la cérémonie de signature de la Déclaration révisée du fleuve Farmington de 2023, qui a été conclue avec la facilitation de l'ONU et de la CEDEAO. Lors de sa rencontre avec le Président de la République du Libéria, George Manneh Weah, et d'autres parties prenantes, elle a réaffirmé l'engagement de l'Organisation en faveur de la paix et de la démocratie au Libéria.

49. Du 10 au 12 mai, des représentants du Bureau ont accompagné la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, dont l'action relève à la fois du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, lors d'une visite à Freetown où elle a rencontré le Président de la République de Sierra Leone et d'autres représentants gouvernementaux, ainsi que des dirigeants politiques, des représentantes des femmes en politique et des membres de la communauté diplomatique. Lors de ses entretiens, elle a souligné l'importance du dialogue et réaffirmé l'engagement de l'ONU à continuer à travailler avec le Gouvernement et le peuple sierra-léonais pour consolider la paix, la démocratie et le développement. La Représentante spéciale adjointe est restée en contact étroit avec le Président de la Commission de la CEDEAO et le Coordonnateur résident des Nations Unies en Sierra Leone afin de conjuguer les efforts en vue d'un processus électoral pacifique et ouvert à tous.

50. En ce qui concerne les transitions en cours, la Représentante spéciale adjointe a travaillé en étroite collaboration avec la CEDEAO pour inciter les autorités des pays concernés à respecter le calendrier convenu et leur engagement en faveur d'un processus inclusif. Le 5 janvier, elle a emmené au Burkina Faso une mission conjointe avec le Bureau de la coordination des activités de développement. Les interlocuteurs nationaux ont renouvelé leur engagement à respecter le calendrier arrêté avec la CEDEAO pour le retour à l'ordre constitutionnel et demandé aux partenaires de

fournir un soutien supplémentaire pour répondre aux besoins multidimensionnels du pays. Par la suite, du 29 janvier au 1^{er} février, le Bureau a participé à une mission d'évaluation technique conjointe de la CEDEAO et de l'Union africaine au Burkina Faso.

51. Les 19 et 20 janvier, la Représentante spéciale adjointe a effectué une mission en Guinée pour participer à des consultations sur l'application du calendrier de transition arrêté avec la CEDEAO. Elle a également participé à la cérémonie de clôture d'une campagne en faveur de la cohésion sociale lancée par l'ONU, au cours de laquelle elle a renouvelé son appel à un rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel dans le plein respect des droits et libertés fondamentaux.

B. Commission mixte Cameroun-Nigéria

52. Bien que les trois points de désaccords restants aient été renvoyés à la Cour internationale de Justice afin qu'elle donne des éclaircissements concernant l'arrêt prononcé en 2002, comme il avait été décidé à la trente-quatrième session de la Commission mixte Cameroun-Nigéria en août 2022, la démarcation physique de la frontière s'est poursuivie. Quelques 221 bornes avaient déjà été érigées et 475 restaient à poser. Lors d'une session de travail tripartite tenue à Douala (Cameroun) du 4 au 9 mars, les parties se sont mises d'accord sur l'élaboration finale de 62 feuilles de carte sur 131.

C. Renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

53. Le Bureau a continué de collaborer avec ses partenaires régionaux, en particulier par l'intermédiaire de ses cellules de liaison avec la CEDEAO, à Abuja, et avec le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), à Nouakchott. Lors d'une réunion tenue à Abuja le 23 février, la Représentante spéciale adjointe et le Président de la Commission de la CEDEAO ont examiné les défis actuels en matière de paix et de sécurité. Le Bureau a continué d'appuyer les travaux de la CEDEAO portant sur la révision du Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, qu'elle avait adopté en 2001. À cet égard, le 15 mars, il a participé à un atelier en ligne sur les cadres normatifs de la CEDEAO en matière de gestion des conflits, qui a permis de mieux faire connaître le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance et d'autres cadres utiles. Du 8 au 10 février, il a participé à Lomé à un séminaire-retraite sur les mécanismes nationaux d'alerte rapide et d'intervention de la CEDEAO, qui a permis de définir des activités pour la mise en œuvre opérationnelle des infrastructures nationales de paix et la décentralisation des structures d'alerte rapide et d'intervention au niveau local.

54. Après une réunion des Ministres de la défense du G5 Sahel le 10 janvier et un sommet extraordinaire des chefs d'État du G5 Sahel le 20 février, tous deux tenus à N'Djamena, la Représentante spéciale adjointe a rencontré le 28 mars à Nouakchott le nouveau Président du G5 Sahel, le Président de la République islamique de Mauritanie. Ils ont examiné, entre autres questions, le retrait du Mali des structures du G5 Sahel à compter du 30 juin 2022, y compris la Force conjointe, et de la revitalisation du Collège de défense du G5 Sahel. Le Président du G5 Sahel a réaffirmé sa volonté de préserver la cohésion du G5 Sahel et demandé à la communauté internationale qu'elle lui apporte un soutien durable. Le Bureau a continué de fournir un appui logistique au Groupe indépendant de haut niveau sur la

sécurité et le développement au Sahel, dirigé par l'ancien Président de la République du Niger, Mahamoudou Issoufou.

55. Le Bureau a poursuivi sa coopération multisectorielle avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Les deux bureaux ont arrêté un plan de travail commun axé sur des initiatives relatives à la sûreté maritime, aux rapports entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades et à la stabilisation du bassin du lac Tchad. Les 16 et 17 mars à Libreville, l'UNOWAS a participé à la réunion annuelle des chefs des entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale, présidée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, qui a recommandé que les entités des Nations Unies renforcent leur coopération tout en tirant parti de leurs avantages comparatifs respectifs.

1. Rapports entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades

56. Du 8 au 10 février, l'UNOWAS a participé à un atelier méthodologique organisé à Abuja par le Programme des Nations Unies pour le développement, portant sur la définition d'un nouveau programme de recherche sur les rapports entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades. Le Bureau a présenté les travaux menés conjointement par l'UNOWAS, le BRENUAC et le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel. Ces trois bureaux continuent à mener à bien un projet interrégional sur l'amélioration des interventions des autorités locales dans les conflits opposant agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

2. Bassin du lac Tchad

57. Du 27 au 31 mars, à N'Djamena, les conseillers militaires de l'UNOWAS ont rencontré le commandant de la Force multinationale mixte de l'Initiative d'Accra et les dirigeants de la Commission du bassin du lac Tchad pour discuter de la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience du bassin du lac Tchad. Au cours de cette rencontre, le Bureau a été informé des opérations en cours et des problèmes de sécurité, ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie.

3. Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

58. Le 3 mars, la Représentante spéciale adjointe a rencontré la nouvelle Secrétaire générale de l'Union du fleuve Mano, Maria Harrison. Elles ont discuté des mesures à prendre pour revitaliser l'Union et la Représentante spéciale adjointe a plaidé en faveur de la reprise des réunions statutaires de l'Union aux niveaux technique et ministériel et au sommet. Par la suite, du 6 au 10 mars, le Bureau a effectué une mission technique auprès du Secrétariat de l'Union à Freetown pour étudier la question d'un nouveau projet de cadre de coopération pour la période 2023-2025, et discuter de la coordination des activités menées par l'ONU, la CEDEAO et l'Union pour accompagner la transition en Guinée et les opérations électorales au Libéria et en Sierra Leone.

4. Piraterie et vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée

59. À l'approche du dixième anniversaire de l'architecture de Yaoundé pour la sécurité et la sûreté maritimes, en juin, le Bureau a intensifié les consultations avec ses partenaires pour réfléchir aux modalités de la mise en œuvre opérationnelle de celle-ci. Le 15 janvier, en marge de la cinquante-quatrième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, il a organisé une réunion avec la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le Centre interrégional de coordination pour la mise en

œuvre d'une stratégie régionale de sécurité et sûreté maritime en Afrique centrale et de l'Ouest, en collaboration avec le BRENUAC. Des réunions de suivi ont eu lieu le 7 février avec l'Allemagne, qui copréside le Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée, et le 30 mars avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et la Côte d'Ivoire, qui coprésident tous deux avec l'Allemagne le Groupe des Amis du golfe de Guinée. Au cours de ces réunions, les entités ont eu des échanges de vues sur les priorités et se sont mises d'accord sur les activités à mener pour commémorer le dixième anniversaire du Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre (Code de conduite de Yaoundé).

5. Terrorisme et extrémisme violent

60. Du 28 février au 2 mars, le Bureau a organisé à Dakar une conférence sur la prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, en collaboration avec les Gouvernements suisse et sénégalais. Des représentants de haut niveau d'États et des forces de sécurité ainsi que des responsables religieux et des représentants des femmes et des jeunes ont souligné la nécessité de mobiliser la volonté politique pour s'attaquer aux causes profondes de la violence en complément des réponses militaires. En marge de la réunion, la Représentante spéciale adjointe a rencontré le Secrétaire exécutif de l'Initiative d'Accra, qui l'a informée de l'état d'avancement de l'application des décisions prises lors du sommet des chefs d'État de novembre 2022 et de la réunion des ministres de la sécurité et de la défense tenue le 2 février.

61. Du 13 au 17 mars, le Bureau a participé à la première visite d'évaluation au Bénin de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme créé par le Conseil de sécurité de l'ONU. L'évaluation a porté sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [1373 \(2001\)](#), [2178 \(2014\)](#) et [2396 \(2017\)](#), et les participants ont engagé des échanges avec des représentants des autorités nationales et locales, des organisations de la société civile et des partenaires internationaux.

6. Effets néfastes des changements climatiques

62. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Appel à l'action de Dakar sur les changements climatiques, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, le Bureau a effectué des visites techniques au Mali, du 12 au 16 mars, et en Mauritanie, du 19 au 25 mars. Au Mali, en collaboration avec la MINUSMA, l'équipe de pays des Nations Unies et les institutions publiques, il a noué le dialogue avec des acteurs travaillant sur les questions de la cohésion sociale, de l'autonomisation des femmes et de l'accès aux terres. En Mauritanie, il a visité le camp de réfugiés de Hodh ech-Chargui, où il a observé l'effet multiplicateur des changements climatiques sur les tensions entre les groupes de réfugiés et les populations locales, par ailleurs exacerbées par les relations entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades et d'autres facteurs de conflit propres à la région.

63. Dans le cadre de ses fonctions de secrétariat du Groupe de travail régional des Nations Unies sur les changements climatiques, la sécurité, l'environnement et le développement en Afrique de l'Ouest et au Sahel, le Bureau a organisé six séances de discussion visant à créer des synergies autour de l'Appel à l'action de Dakar, en collaboration avec la CEDEAO et le mécanisme de sécurité climatique des Nations Unies.

7. Réforme du secteur de la sécurité, trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

64. Dans le cadre de son action en faveur d'une meilleure coordination des efforts déployés par les Nations Unies et la communauté internationale pour soutenir les réformes du secteur de la sécurité dans la région, le Bureau, en collaboration avec le Bureau de l'État de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, l'ONUSC et le Bureau de la coordination des activités de développement, a lancé un exercice conjoint de recensement des initiatives de réformes réalisées dans la région au cours des 10 dernières années afin de formuler des recommandations sur les mesures à prendre.

8. Projet civil conjoint visant à lutter contre la violence intercommunautaire dans la région

65. Les 16 et 17 février, le Bureau a participé à un atelier organisé à Ouagadougou par l'Autorité de développement intégré des États du Liptako-Gourma aux fins de l'élaboration d'une stratégie de stabilisation régionale. Les participants, parmi lesquels figuraient des représentants des autorités locales et nationales du Burkina Faso, du Mali et du Niger ainsi que des partenaires extérieurs, ont plaidé en faveur d'une intensification du dialogue intercommunautaire et d'une amélioration de la communication entre les populations civiles et les forces de sécurité des trois pays.

D. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

66. La mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel s'est poursuivie avec le renforcement des partenariats avec les Nations Unies et d'autres acteurs travaillant sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. La Représentante spéciale adjointe s'est attachée à dialoguer au plus haut niveau pour promouvoir les partenariats interinstitutionnels. Le 3 mars, elle a rencontré le Secrétaire exécutif du G5 Sahel, Éric Tiaré, à Dakar. Ils ont décidé de renforcer les synergies entre la stratégie intégrée et le Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel.

67. Le 16 février, la quatorzième réunion du Comité directeur de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel s'est tenue à Dakar. Les participants ont souhaité voir s'intensifier les activités visant à promouvoir la bonne gouvernance, le dispositif de sécurité régionale, l'accès à l'éducation dans les zones de conflit et la gestion des relations entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades, notamment dans les zones frontalières. Le Comité directeur a décidé d'élaborer un plan d'action régional pour l'eau au Sahel et d'intégrer la question de l'eau dans les prochaines versions des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée, la Mauritanie, le Sénégal et le Tchad.

68. Le Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel a mis en place un dialogue politique informel réunissant des organisations non gouvernementales, des partenaires financiers et des entités des Nations Unies, l'objectif étant de renforcer la coopération en matière d'aide humanitaire, de développement et de paix au niveau régional. Trois sessions de dialogue ont été organisées autour de 12 domaines thématiques, dont l'analyse, le financement et le renforcement des capacités.

69. Les 17 et 18 avril, la Représentante spéciale adjointe a participé à la douzième réunion des envoyés spéciaux pour le Sahel, qui s'est tenue à La Haye (Royaume des

Pays-Bas), rassemblant des représentants d'organisations régionales et de groupes de réflexion ainsi que de représentants de la jeunesse du Burkina Faso, du Mali, de Mauritanie, du Niger et du Tchad. À cette occasion, l'ancien Président de la République du Niger, Mahamadou Issoufou, a présenté les travaux du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel. Les participantes et participants à la réunion ont également examiné les moyens de mieux appuyer la lutte antiterroriste et aider à endiguer la propagation de l'instabilité dans les États côtiers d'Afrique de l'Ouest, et d'améliorer l'efficacité de l'aide fournie au Sahel compte tenu du contexte géopolitique international actuel et de ses incidences dans la région.

E. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits humains et prise en compte des questions de genre

70. Le Bureau a continué de s'employer à aider les partenaires régionaux à améliorer la bonne gouvernance et à renforcer le respect de l'état de droit et des droits humains. Le 24 avril, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, la CEDEAO et le Réseau ouest-africain des défenseurs des droits humains, l'UNOWAS a organisé une consultation régionale sur l'instrumentalisation du système judiciaire. Les participants ont souhaité que la CEDEAO et l'ONU restent mobilisées auprès des autorités nationales et demandé de renforcer l'appui à la facilitation des échanges entre les pays de la région et de soutenir les plateformes régionales de lutte contre l'instrumentalisation des systèmes judiciaires, rassemblant des juristes, des juges et la société civile.

71. En outre, du 29 avril au 1^{er} mai, le Bureau a facilité l'organisation du forum consultatif sur la participation des organisations non gouvernementales à la session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Au cours du forum, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, il a animé une session sur la protection de l'espace civique et politique en tant que condition préalable à la consolidation de la démocratie.

72. En ce qui concerne l'intégration des questions de genre et des questions relatives à la jeunesse, le 8 février, à l'approche des élections nigérianes, le Bureau a organisé un débat public avec la section nationale du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, au cours duquel des représentants des partis politiques, du Gouvernement, des forces de sécurité et des organisations de femmes et de jeunes ont discuté de leurs contributions à la tenue d'élections pacifiques.

73. Le 27 février, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Bureau a organisé un débat en ligne avec des représentants de 16 pays d'Afrique de l'Ouest afin d'examiner l'état de réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Il y a notamment été recommandé d'approfondir la collaboration avec les responsables religieux et de mieux faire connaître la résolution [2250 \(2015\)](#) dans les écoles. Il est ressorti d'une autre réunion organisée par le Bureau le 30 mars avec des jeunes femmes et des jeunes hommes qu'il fallait intensifier les campagnes de sensibilisation et de mobilisation aux fins de l'application de la résolution [2250 \(2015\)](#).

74. Le 16 mars, le Bureau a organisé sous ses auspices un débat thématique du Groupe de travail sur le rôle des femmes dans la prévention de l'extrémisme violent. En outre, du 20 au 22 mars, le Bureau et ONU-Femmes ont organisé un atelier de renforcement des capacités à Accra à l'intention des membres du Groupe de travail et

d'autres participants sur la prise en compte des questions de genre dans l'analyse des conflits et l'analyse politique aux fins de la conception de programmes.

IV. Observations et recommandations

75. Malgré les multiples problèmes auxquels l'Afrique de l'Ouest et le Sahel font face, la résilience de la gouvernance démocratique qui se manifeste dans plusieurs pays de la région est encourageante. Au Nigéria, la tenue d'élections ayant conduit à un transfert ordonné du pouvoir au terme du deuxième mandat du chef de l'État sortant est méritoire. Je suis également encouragé par la tenue d'élections générales en Sierra Leone, ainsi que par la tenue d'élections législatives pacifiques au Bénin, en Guinée-Bissau et en Mauritanie. À cet égard, je souhaite encourager les partis politiques et les autres parties prenantes du Libéria à honorer strictement les engagements qu'ils ont pris dans la Déclaration révisée du fleuve Farmington de 2023, de manière à encore mieux ancrer la paix et la démocratie dans le pays.

76. Je constate que, dans toute la région, les femmes restent sous-représentées dans les processus politiques et décisionnels. Je redis qu'il importe de favoriser la représentation des femmes dans tous les processus politiques et de s'assurer qu'elles y participent pleinement et véritablement. Je demande aux parties prenantes, en particulier aux gouvernements et aux partis politiques, d'adopter des lois relatives à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres et de faire en sorte que les instruments existants soient bien appliqués.

77. Alors que les partis d'opposition et les organisations de la société civile de la région continuent d'exprimer leurs inquiétudes quant aux restrictions croissantes des libertés civiles, y compris l'interdiction d'organiser des rassemblements pacifiques, et à la détention d'opposants politiques dans certains contextes, il est crucial que les autorités nationales fassent prévaloir, protègent et respectent pleinement les droits humains et l'état de droit.

78. Les progrès faits en Gambie sur le plan de la justice transitionnelle témoignent de l'attachement de ce pays à ce processus. Je demande aux partenaires internationaux de renforcer leur action en faveur de la cohésion sociale et de l'apaisement national et j'exhorte les partis politiques, le Gouvernement et toutes les parties prenantes nationales à faire de la réforme constitutionnelle une priorité.

79. Il est essentiel que les pays en transition politique renforcent leur collaboration avec la CEDEAO et d'autres organismes régionaux et internationaux en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel. J'invite les partenaires à soutenir ces pays dans l'intérêt des populations touchées et de la consolidation de la démocratie à long terme.

80. En dépit de certaines améliorations, le climat d'insécurité régnant dans le centre du Sahel et le risque croissant de voir la situation s'étendre aux pays côtiers demeurent particulièrement préoccupants. Je demande donc de nouveau de renforcer les partenariats et de présenter un front commun pouvant s'appuyer sur des ressources en quantités suffisantes.

81. Les signalements de violations des droits humains perpétrées contre des civils dans le cadre d'opérations antiterroristes demeurent particulièrement préoccupants. Les forces de sécurité de la région devraient respecter sans réserve le droit international des droits humains et le droit humanitaire lors des opérations de lutte contre le terrorisme. Je demande instamment à tous les pays concernés de mettre rapidement en place des mécanismes indépendants permettant de mener des enquêtes rigoureuses sur les allégations de violations, afin de traduire les auteurs en justice et de rétablir la confiance.

82. Les conséquences humanitaires des conditions actuelles d'insécurité restent très préoccupantes, car elles aggravent les souffrances humaines, provoquent des déplacements à grande échelle et privent les enfants d'éducation. Je demande aux États de la région et aux partenaires internationaux d'apporter leur soutien à des approches intégrées et d'honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du plan d'action de la CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme pour la période 2020-2024, et de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram.

83. L'ONU continuera de soutenir l'action menée pour venir à bout de l'insécurité, remédier aux causes profondes de l'extrémisme violent et du terrorisme et aux préoccupations liées aux droits humains et répondre aux besoins humanitaires, notamment grâce à la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. À cet égard, j'attends avec intérêt les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, dirigé par l'ancien Président de la République du Niger, Mahamoudou Issoufou.

84. Je me félicite des progrès que continue d'accomplir la Commission mixte Cameroun-Nigéria, laquelle est en passe de régler les quelques points de désaccord subsistants. J'encourage toutes les parties concernées à continuer de faire preuve de bonne foi dans leurs efforts, permettant ainsi à la Commission de mener son mandat à bien.

85. L'ONU reste déterminée à renforcer son partenariat avec la CEDEAO et d'autres entités sous-régionales pour faire progresser la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Je tiens à remercier les gouvernements des pays de la CEDEAO, l'Union africaine, la Commission de la CEDAO, le G5 Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du golfe de Guinée, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Initiative d'Accra et la Banque africaine de développement d'avoir poursuivi sans discontinuer leur coopération avec le Bureau. J'adresse mes sincères remerciements à la Représentante spéciale adjointe pour avoir dirigé le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel au cours des derniers mois. Par ailleurs, je tiens à souhaiter la bienvenue à mon nouveau Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Leonardo Santos Simão, et le remercie d'avoir accepté cette mission. En outre, je remercie les membres du personnel du Bureau et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, qui n'ont cessé de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.
